

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 FEVRIER 2014
ORDRE DU JOUR**

DIRECTION DES FINANCES

1. **BUDGET 2014 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**
2. **ASSOCIATION France PALESTINE** – Mise à disposition de matériel et versement d'une subvention
3. **ASSOCIATION VILLES ET VILLAGES FLEURIS** – Adhésion

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

4. **MAISON DE SANTE** – Approbation du projet - Appel d'offres ouvert
5. **EQUIPEMENTS SPORTIFS** – Rénovation des tribunes du stade M. Coëne - Appel d'offres ouvert
6. **RUES DE GOURNAY ET C. COGNARD** – Enfouissement des équipements de communications électroniques – Convention avec France Telecom

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA CITOYENNETE

7. **JAD'INSERT** – Convention – chantier n°3

DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE

8. **CULTURE – LA FAIENCERIE** – Convention 2013/2014 – avenant de prolongation
9. **FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE France** – Adhésion

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

10. **TABLEAU DES EFFECTIFS N° 21 – Actualisation n° 2** - réussite concours et création d'une mission d'animation du commerce local
11. **AGENTS HORAIRES VACATAIRES** – Fonction et rémunération - Augmentation des séances des ateliers de calligraphie – missions d'animateur pour la nuit de la Saint Sylvestre
12. **PRESTATIONS SOCIALES DIRECTES** – Actualisation 2014

DIRECTION GENERALE

13. **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** – Compte rendu



L'an Deux Mil Quatorze le lundi 3 février à 19 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 28 janvier Deux Mil Quatorze, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme BORDAIS - M. COUALLIER – Mme BURATO - Mme BUZIN – M. GODARD - M. CAPET - M. KORDJANI - M. BOYER - Mme BLANQUET – Mme KHACHAB – M. D'INCA – Mme TOURE - M. CARPENTIER - M. RAZACK - M. BELOUAHCHI – Mme BORDEZ - Mme LEVERT – M. BROLH – Mme GRUNY - M. LEBRETON – Mme LEBRETON.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BELFQUIH représentée par M. Capet – M. MERCIER représenté par M. Razack – M. STALIN représenté par M. Godard - M. QUIVIGER représenté par M. Boyer.

ETAIENT EXCUSES : Mme LECLERE – M. BENOIST - Mme DAILLY.

ETAIENT ABSENTS : Mme ANANE – M. BRAHIMI - Mme YESILMEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sarah KHACHAB



1- BUDGET 2014 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Intervention de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire remercie les élus et les habitants présents.

Il rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires est une procédure obligatoire, dans les deux mois, avant le vote du budget primitif qui aura lieu, en cette année d'élections municipales, en février. Les élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars 2014. Le budget peut alors être voté jusqu'au 15 avril. La municipalité souhaite élaborer son budget de façon démocratique, d'où la date du 24 février.

Ce n'est évidemment pas une remise en cause du nouveau conseil municipal puisque ce dernier aura la possibilité de faire d'autres choix par des décisions budgétaires modificatives.

Il y a eu trois mois de débats avec les habitants, le personnel communal et les associations : 188 personnes dans les 11 réunions de quartier, 122 agents communaux et bénévoles associatifs, et 506 personnes dans les 11 séances de porte à porte.

Le déroulement de cette séance se déroulera en plusieurs étapes :

- Intervention de madame Colette BURATO, adjointe au Maire chargée des finances, sur les grandes orientations proposées pour ce budget qui tiennent compte notamment de la situation économique et sociale des habitants.
- Intervention de monsieur Claude COUALLIER, adjoint au Maire chargé de la démocratie participative, reviendra sur la campagne de préparation budgétaire.
- Interruption de la séance : celle-ci permet de laisser la parole aux personnes présentes à ce débat d'orientations budgétaires.
- A la fin des échanges, la séance du conseil reprendra.

Monsieur le Maire ajoute quelques mots sur le contexte économique difficile ...

Aujourd'hui, 1855 personnes, femmes et hommes, sont au chômage soit 29,4 % de la population active, taux trois fois supérieur au taux national ! Même en 1997 où le taux de chômage était élevé, il n'avait pas atteint ce niveau !

Les montatairiens qu'ils travaillent ou pas ont les problèmes de pouvoir d'achat comme dans tout le pays.

La 1^{ère} grande orientation budgétaire est donc ne pas augmenter les impôts locaux.

La casse industrielle se poursuit et la population de notre ville souffre de cette situation. Nous avons pourtant une véritable volonté politique de réindustrialiser.

L'augmentation des charges (salariale, TVA, ...) entraîne évidemment une diminution du pouvoir d'achat. Vu ce contexte difficile, la municipalité ne souhaite pas augmenter les impôts des habitants.

La réduction des dotations aux collectivités locales par l'Etat se traduit pour Montataire à une baisse de 178.000 € sur le budget. Pour créditer cette somme, il faudrait augmenter les impôts des montatairiens de 3,5 % !!

Ce budget 2014 s'établit avec de nouvelles charges imposées par l'Etat comme les cotisations salariales et la réforme des rythmes scolaires qui induit une dépense supplémentaire d'environ 150.000 € rien que pour les dépenses de personnel !

Malgré ce contexte difficile, la municipalité a fait part de sa volonté de maintenir ses services publics voire de les développer, sans avoir recours au levier fiscal. C'est la 2^{ème} orientation budgétaire.

La 3^{ème} grande orientation sera de continuer à développer le nombre de logements, l'économie en lien avec la CAC (SODA et CMD) et la bataille pour Still et Goss (deux sites à réindustrialiser).

La situation est donc difficile au moment de ce débat d'orientations budgétaires, mais il n'y a pas de désignation parce que la ville de Montataire a des potentialités d'améliorer celle-ci par l'action de la municipalité sur la ville, et parce qu'il faudra bien faire bouger les choses au niveau national.

Monsieur le Maire donne la parole à madame Colette BURATO, adjointe au Maire chargée des finances et du développement économique.

Madame BURATO commente le diaporama (document annexé) puis s'exprime :

« Comme chaque année, on peut souligner la gestion rigoureuse des finances de la ville.

Les élu(e)s n'envisagent pas d'augmentation des impôts locaux à la population pour ne pas alourdir leurs charges.

En conclusion sur les finances, je reprendrai **les propositions** de la dernière commission des finances, c'est-à-dire :

On a pu constater que les recettes de fonctionnement diminuent et qu'il y a nécessité de travailler sur le réajustement des dépenses de fonctionnement en fonction de ces recettes, afin de permettre de dégager l'autofinancement nécessaire, permettant au minimum de rembourser le capital de la dette et les travaux de maintenance du patrimoine.

Sur la situation économique locale : les représentants syndicaux présents en parleront

Juste un rappel :

STILL est une entreprise rentable mais qui a fermé dans les circonstances que l'ont connaît. GOSS qui avait une commande « à portée de mains » et du travail pour 2 années, a fermé.

AKZO a poursuivi sa délocalisation en 2013, la grève a permis d'améliorer les négociations.

ARCELOR : dans le cadre des réunions avec des responsables de l'entreprise, la situation économique est plutôt stable. Par contre, la démolition de bâtiments a comme conséquence en 2014 une perte de recettes du foncier bâti dans le budget de la ville.

Sur le développement économique, madame SIMON, de Creil Montataire Développement, nous donnera quelques informations.

Concernant le commerce de proximité auquel les élus sont attachés pour ce qu'il peut rendre comme services à la population, être source de convivialité et de vitalité de la ville ; la décision a été prise par les élus de recruter un animateur ou une animatrice pour dynamiser le commerce en ville, pour 6 mois, dans un premier temps, dont la délibération est prévue dans le cadre de ce conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie madame BURATO pour son intervention.

La parole est laissée à monsieur Claude COUALLIER. Il présente, à l'aide d'un diaporama, la synthèse des besoins exprimés par les habitants lors des réunions de quartier et des diverses démarches de démocratie participative que les élus tentent d'améliorer chaque année.

Cette année, les élus ont pu rencontrer 188 personnes dans les différentes réunions de quartier, 122 agents, bénévoles associatifs et 506 personnes au porte-à-porte. Chaque année, il y a une volonté d'améliorer le processus de démocratie pour la préparation budgétaire.

Monsieur Couallier commente les différents thèmes qui composent le budget (diaporama en annexe) :

- Le développement économique et l'emploi (45 embauches en 2013 chez Arcelor, 8 contrats d'avenir à la ville, la SODA aide la ville à trouver des entreprises souhaitant s'installer).
- L'aménagement du territoire.
- Bien vieillir – La santé.
- La démocratie locale.
- Les sports, les loisirs, la culture.
- L'éducation, l'enfance, la jeunesse.
- La fiscalité.
- Le logement, l'habitat, le cadre de vie.
- Le vivre ensemble, le civisme.
- Les agents communaux.

A la fin de l'exposé, Monsieur le Maire s'adresse aux membres du conseil afin de voter une interruption de séance. Celle-ci est votée à l'unanimité à 20 heures.

Mme SIMON, directrice générale de Creil Montataire Développement.

« Les Marches de l'Oise comptent 30 hectares et 105.000 m² de bâtiments, et 1080 emplois sur le site. On arrive à maintenir l'emploi sur le secteur avec les différentes activités. La CMD a un projet de construction de nouveaux bâtiments (20.000 m² constructibles) dans le parc d'activités du « La tête de Canard » (dans le carrefour des Forges à Montataire).

Un permis de construire a été déposé à la ville de Montataire pour un bâtiment de 11.000 m². D'autres projets sont prévus à l'entrée du site ainsi que la construction d'un restaurant pour répondre à une forte demande des salariés.

La situation en 2013 s'est maintenue malgré quelques dépôts de bilan. D'autres sociétés ont pu s'installer. La société All Colors développe ses activités par l'exploitation d'un établissement de thermo-laquage.

CMD travaille avec la SODIE qui gère les reclassements des salariés licenciés. Elle essaie d'être réactive, d'aider au mieux les entreprises à se développer. Aujourd'hui, les chefs d'entreprise rencontrent de véritables difficultés dans leur gestion, leur démarche à effectuer même auprès d'organisme comme ERDF ! Madame SIMON souligne les bonnes relations avec la RCCEM. »

Monsieur le Maire remercie Mme SIMON. Contrairement à STILL, et à GOSS, il y a heureusement des activités sur l'ancien site Chaussou, les Marches de l'Oise, et un développement d'activités le long de la voie nouvelle. On parle de coût de travail mais jamais du coût du capital ! Il n'y a plus aucun accompagnement pour l'export, et les banques françaises ne prêtent plus pour l'investissement.

Le projet « Gare, cœur d'agglomération » représente 250 hectares qui permettront le développement d'activités, de logements ... Le TER permettra de se déplacer plus facilement, notamment avec la ligne Creil-Roissy.

Même si le projet Canal Seine Nord est remis en cause, un travail est mené pour laisser passer des bateaux de 200 m de long à Creil.

Tous ces éléments sont de nature à aider au développement économique et à l'emploi.

Mme SIMON ajoute que les avantages de la Zone franche urbaine sont remis en cause par les dernières décisions du gouvernement et les services fiscaux, ce qui met les entreprises en difficulté.

Une personne de l'association des mycologues se demande si, avec les nouveaux rythmes scolaires, les sorties scolaires pourront être maintenues.

Mme BORDAIS, adjointe au Maire chargée de la vie scolaire indique qu'un groupe de travail a été mis en place. Bien que le travail soit difficile, il n'est pas question de remettre en cause ce qui existe.

La même personne, habitante de la rue Jean Jaurès s'interroge sur la gestion des monstres et encombrants. La date de ramassage n'est jamais respectée, les déchets sont sortis 15 jours avant ! et on y trouve de tout ! Il faudrait adresser aux habitants une information plus précise à ce sujet.

Monsieur le Maire répond qu'aujourd'hui, le ramassage est géré sur 3 jours et les gens ne s'y retrouvent plus. La ville qui a transféré ce service comme les trois autres villes travaille avec la CAC, responsable de ce service, pour que le ramassage des monstres et encombrants se fasse sur une journée comme auparavant.

Monsieur le Maire prend note qu'il est effectivement nécessaire de communiquer sur ce qui peut ou pas être collecté. Le coût de la collecte et du traitement est très important, il est nécessaire en effet de toujours sensibiliser les gens, les commerçants, ...

Monsieur Claude COUALLIER, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de la démocratie participative, informe qu'une expérimentation de conteneurs à déchets verts pour les particuliers est en cours. Si celle-ci est concluante, 300 conteneurs seront distribués.

Un ex salarié de chez STILL informe qu'un recours a été déposé auprès du ministère du travail. A peine ¼ des salariés ont retrouvé du travail.

En préfecture, un point a été fait sur l'avancement de deux projets industriels. Pour l'un des deux, Montataire serait en concurrence avec un autre site dans l'Oise. Kion a fermé Still mais Dumarey de Punch Metal empêche maintenant une nouvelle activité de s'implanter !

Un projet a été présenté au ministère du Redressement productif mais Bercy semble avoir lâché l'affaire et donc, les salariés ...

Les activités liées à l'aéronautique semblent florissantes ; il serait intéressant de pouvoir accéder à de nouvelles qualifications via des formations. Malheureusement, les dossiers se referment très très vite, trop vite !

Monsieur le Maire a relancé la Préfecture à plusieurs reprises, mais rien ne bouge !

Chez Goss, un représentant de l'entreprise qui devait d'ailleurs être présent au DOB, n'a plus de revenu ! L'entreprise de Chantilly, Everial et ses 250 salariés, avait émis le souhait de reprendre le site de Goss mais le liquidateur ne donne pas d'informations !

Une représentante des salariés de l'entreprise Akzo Nobel :

Akzo Nobel c'est 23.000 salariés en France, c'est 307.942.000 de chiffre d'affaire en 2012 et c'est 735 personnes à Montataire/Thiverny (en 2012).

Un vaste plan d'économies est en cours, 36 postes ont été supprimés à Montataire (délocalisation de deux services). Ces réorganisations pèsent sur les salariés et leurs représentants. Une « agence d'intérim » est installée dans les locaux de l'entreprise. Certains services tournent en effet avec 80 % d'intérimaires ce qui revient cher à l'entreprise ! Les salariés ont perdu des avantages, la flexibilité du temps de travail augmente, les anciens sont poussés vers « la sortie », ... L'atelier de peinture est « mourant », la direction ne cherche pas le dialogue, elle décide seule.

Un habitant X se demande pourquoi la société Still n'a pas été implantée sur le site des Marches de l'Oise ? Pourquoi les entreprises s'installent plutôt sur le site du parc ALATA ?

Madame SIMON – CMD – répond qu'elle n'a pas de surfaces suffisantes. Au parc ALATA, ce ne sont pas les mêmes activités que celles des Marches de l'Oise, structure plus récente. Et puis, les entreprises qui s'installent sur le site des Marches de l'Oise ne peuvent pas devenir propriétaires. Elles le pourront sur la nouvelle zone d'activités, le long de la voie nouvelle.

Un habitant X demande si la halle Perret deviendra juste une école de musique.

Monsieur le Maire répond que dans un premier temps, l'école de musique et l'harmonie municipale prendront possession des lieux. Dans l'avenir, ce bâtiment culturel servira à d'autres associations. Il ne faut surtout pas délaisser la culture car « sans culture, plus de questions mais pas de réponses non plus » ! Les locaux libérés par l'AMEM serviront à ouvrir des classes supplémentaires, pour l'école primaire Jean Jaurès.

L'habitant X se tourne vers la représentante des salariés d'Akzo Nobel car il s'interroge sur la durée de 18 mois des contrats des intérimaires.

La représentante des salariés d'Akzo Nobel s'est rapprochée d'avocats pour avoir des conseils. Cependant, la loi le permet et c'est bien ça le problème !

Monsieur Daniel BROCHOT, ancien élu, admire les militants d'aujourd'hui dans les entreprises. Avant, leur objectif était l'amélioration des conditions de travail mais aujourd'hui, l'objectif est de conserver l'emploi ...

Monsieur Alain LEBRETON, conseiller municipal, prend la parole :

« À l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, nous commencerons par un sujet qui certes n'est pas de la compétence de la commune mais qui concerne tous les travailleurs de ce pays. En annonçant le 14 Janvier dernier son intention de mettre en œuvre un « pacte de responsabilité » avec le MEDEF, le Président de la République a décidé de lancer une offensive sans précédent contre l'acquis majeur de la classe ouvrière dans ce pays : la Sécurité Sociale. Les 36 milliards d'exonérations de cotisations sociales versées par les employeurs à la branche famille sont un cadeau aux patrons, un vol du salaire différé. Certains évoquent des contreparties en matière d'emplois. Le MEDEF a déjà répondu : il n'y aura aucun engagement de sa part. Et, c'est un fait que les exonérations accordées depuis des années aux entreprises n'ont jamais fait baisser le chômage, au contraire.

Pour le POI, cette offensive de baisse du coût du travail appelle la riposte unie des travailleurs et de leurs organisations, sur le terrain qui est le leur, celui de la grève jusqu'à satisfaction.

Si nous avons commencé notre propos par ce point, c'est qu'il « cadre » en quelque sorte toute la situation. Sur le sujet qui nous occupe immédiatement, nous ferons plusieurs remarques.

Tout d'abord, sur les rythmes scolaires : le conseil municipal a voté à deux reprises pour le retrait du décret sur les rythmes scolaires. Nous nous félicitons bien sûr de cette prise de position : la réforme des rythmes scolaires est une des mesures conduisant à l'éclatement de l'école de la République par la mise en place de règles différentes d'une commune à l'autre. Il y a un lien direct entre les nouveaux rythmes scolaires et le budget communal : la mise en place du décret a un coût important pour les communes et risque d'alourdir la fiscalité locale. Nous constatons que ce décret provoque un rejet grandissant chez les élus. Des communes adoptent des délibérations, décident de ne pas appliquer le décret à la rentrée prochaine. Pour notre part, nous souhaitons que la commune de Montataire adopte la même position : l'exigence votée en conseil municipal de voir le décret retiré n'est pas un vœu pieu, c'est un mandat. Alors que des groupes de travail municipaux sont annoncés pour discuter de la meilleure mise en place d'un décret que pourtant la commune rejette, nous disons pour notre part que l'heure n'est pas à la discussion sur les conditions de la moins mauvaise mise en application d'une réforme que parents, enseignants et élus refusent : l'heure est à la poursuite du combat uni pour faire échec à cette réforme.

F. Hollande a également annoncé une accélération de la décentralisation. L'heure est aux regroupements forcés de communes, aux grandes métropoles. Le POI est par principe attaché à la souveraineté des communes, à leur libre administration et combat les regroupements forcés qui se traduisent par des transferts de compétences, des privatisations. Dans le cadre de la communauté d'agglomération de Creil, certaines compétences communales ont été transférées et sont maintenant confiées au privé comme le tri des ordures ménagères. Il revient à la commune d'exprimer son refus de cette logique. À l'inverse de ces orientations, nous demandons que soit étudiée la possibilité de mettre en place une régie communale de l'eau : ne pourrait-elle pas être financée par les bénéfices de la régie communale d'électricité ?

En réponse à l'austérité qui touche les communes, la majorité municipale a adopté un « *budget de lutte* » d'un montant à la hauteur des besoins de la population. Nous souhaitons que cette initiative ne soit pas que symbolique et comme nous l'avons déjà proposé, nous demandons que la municipalité s'adresse à la population pour la mobiliser et aller avec elle chercher à la préfecture les moyens supplémentaires nécessaires à la satisfaction des besoins des habitants de notre commune. »

Monsieur le Maire fait quelques commentaires. En ce qui concerne les rythmes scolaires, une réforme est nécessaire mais ce sont les conditions de cette réforme qui sont remises en cause. Pour le tri des déchets, la SMVO en a la charge. Il y a un contrat de délégation de service public. La création d'une régie de l'eau par la RCCEM ? Les deux activités ne seraient pas compatibles.

Monsieur Abdelkrim KORDJANI intervient :

Chaque année comme le prévoit la loi nous procédons au débat d'orientation budgétaire, après une longue série de réunion de quartier, avant le vote du budget de notre commune, qui aura lieu cette année le 24 février prochain.

Cette année le DOB ainsi que le vote du budget qui va s'en suivre revêtent un caractère particulier, puisque ce seront les derniers de cette mandature.

Je ne vais revenir sur les chiffres qui ont été exposés par Monsieur le Maire et madame Colette BURATO, mais juste faire un petit rappel sur l'évolution de notre fiscalité sur le mandat qui vient de s'écouler.

En effet, l'évolution moyenne annuelle entre 2008 à 2013 est de 0.5% pour le Foncier Bâti ainsi que pour la Taxe d'habitation, alors que la moyenne de l'inflation annuelle est de 1.6%.

De plus si nous comparons notre ville aux communes du département, on constate que Montataire n'a connu entre la période 2007/2013 qu'une augmentation légère hausse de ses impôts locaux, soit 3.02%. Nogent Sur Oise, a connu une augmentation de 7.61% ; Pont Sainte Maxence : 18.44% ; Compiègne : 7.12%, Noyon : 42.24% sur la même période.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes, nous avons la preuve que la gestion du budget de notre ville a été rigoureuse, nous avons été garant d'une dépense publique maîtrisée au service des montatairiens.

Pourtant cette année, mais aussi les prochaines années, la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités va se poursuivre, et paradoxalement on nous demande de prendre en charge des dépenses liées à une mauvaise organisation de l'Etat, si on prend par exemple la mise en place des rythmes scolaires, sans concertation, ni des élus, ni des parents, ni des enseignants et encore moins celui des enfants.

Cette façon de faire est inacceptable, nous sommes en démocratie, du latin demos (peuple), cratos (pouvoir), le pouvoir appartient au peuple, les dirigeants en place ne sont pas propriétaires des voix des électeurs. Ils ne sont légitimés que s'ils ont le courage d'aller demander l'avis du citoyen, pour des décisions fondamentales.

Or ils décident seuls (enfin presque puisque le Medef est souvent associé). Par exemple, on souhaite supprimer ces collectivités, parce qu'elles coûtent trop chères, dans l'absolu très bien pourquoi pas! Mais pourquoi alors créer des intercommunalités nouvelles, des mégalo-pôles aux côtés d'autres collectivités. Où elles sont les économies...cela n'a aucun sens si ce n'est d'éloigner un peu plus le pouvoir de décision des citoyens.

Qui connaît véritablement le pouvoir et les compétences de l'Europe, du Conseil Régional, du Conseil Général ou des communautés d'agglomération, très peu de gens et ça arrange la Finance et le Capital...

Nous devons nous battre pour avoir des élus de proximité, qui rendent des comptes à leurs contribuables tout au long de leur mandat.

A Montataire nous avons pour habitude d'être aux côtés de nos habitants tout au long de l'année pour prendre ensemble les bonnes décisions (lors de réunions de quartiers ou des groupes de travail)

Pour conclure, comme aimait le rappeler Montesquieu, c'est une expérience éternelle que tout homme, ou système, qui a du pouvoir est porté à en abuser....

...Et bien pour ne pas que certains abusent du pouvoir, il faut par la disposition des choses que le pouvoir arrête le pouvoir (ce contre pouvoir n'est pas celui de la presse c'est celui du peuple... car lui seul détient la légitimité...).

Monsieur Stéphane GODARD ajoute que la diminution de l'endettement par une gestion rigoureuse permet à la ville de réaliser des projets ambitieux comme la maison de santé et l'aménagement de la halle Perret en école de musique...

Aucune autre personne ne désirant prendre la parole, la fin de l'interruption de séance est prononcée à 21 heures par monsieur le Maire.

Le conseil municipal prend acte, **à l'Unanimité**, des orientations budgétaires proposées par monsieur le Maire.

2- ASSOCIATION France PALESTINE - Mise à disposition de matériel et versement d'une subvention exceptionnelle

Sur le rapport de Monsieur Joël CAPET, adjoint au Maire, exposant :

Considérant que suite au décès du président de l'association France Palestine – antenne de Montataire, le comité national de l'association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises souhaite reprendre les activités menées en son sein par son ex-président,

Que pour cela, la Ville de Montataire a été sollicitée, à la fois sur la mise à disposition de matériel informatique, et sur le versement d'une subvention exceptionnelle permettant à l'association d'engager la formation nécessaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de mettre à disposition de l'association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises le matériel informatique suivant :

- 1 pc portable APPLE IMAC
- 1 imprimante HL Laser pro
- 1 scanner optique film 7 PLUSTEK
- 1 serveur BLACKARMOR NAS 220 7200

Pour un montant de 2.096,00 € TTC

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 € (mille euros) à cette association afin de suivre une formation pour l'utilisation du matériel informatique,

Les crédits seront inscrits au Budget 2014

Fonction 04 - Relations internationales - chapitre 67 - charges exceptionnelles

Article 6745 - subvention exceptionnelle

3 - CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS – Adhésion

Sur le rapport de Azide RAZACK, conseiller municipal délégué à l'environnement, exposant :

La ville de Montataire a été sollicitée par le conseil national des villes et villages fleuris afin d'adhérer à leur organisme.

En outre, cette action permet de participer à l'amélioration de la qualité de vie qui devient l'objectif prépondérant des communes.

Le label Villes et Villages fleuris constitue un outil au service de l'accueil en mettant l'accent sur le soin que la commune est amenée à porter à son image, dans le respect de son identité,

Améliorer l'image véhiculée par la commune consiste à faire évoluer les regards du public sur le territoire, que celui-ci soit résident ou visiteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'Unanimité d'adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Le montant de la cotisation s'élève à la somme de 400 € pour l'année 2014.

Les crédits seront inscrits au Budget 2014

Fonction : 833 Préservation du milieu naturel - Chapitre : 011 Charges à caractère naturel

Article : 6281 Concours divers

4 - MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – Approbation du projet – Appel d'offres ouvert

Sur le rapport de madame Marie-Paule BUZIN, adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales, santé, intégration par l'emploi, droit des femmes

L'objectif premier de ce projet consiste à offrir un accès aux soins à l'ensemble de la population, en regroupant sur un même site de multiples services de santé, médicaux et paramédicaux, principalement de premier secours. Il s'agit de prévenir le risque d'une désertification médicale au sein de la commune de Montataire et de manière plus large de l'Agglomération Creilloise et de notre département.

Ainsi, la décision a été prise de réaliser sous maîtrise d'ouvrage ville, le bâtiment et les VRD définis par le programme réalisé par ACSANTIS et le groupe de travail constitué de professionnels, d'élus et de la direction du lien social, de l'éducation et de la culture.

Après consultation, l'équipe de maîtrise d'œuvre, le cabinet FRANQUET et le bureau d'études BERIM ont travaillé avec le groupe précité pour établir le projet.

Le projet est situé sur le quartier des Martinets, entre la piscine, le dojo et les nouvelles habitations de « L'Orée des Champs », sur une parcelle de 2000 m².

Le bâtiment est en R+ 1 et accueillera :

- Hall d'entrée
- 6 cabinets médicaux
- 3 cabinets dentaires
- 2 cabinets infirmiers
- 1 cabinet orthophoniste
- 1 cabinet podologue
- 1 cabinet spécialisé
- Locaux partagés (vestiaires, salle de réunion, sanitaires)
- Locaux logistiques (panoramique, archives, ménage)
- Locaux techniques (chaufferie, informatique, électrique, ...)

- circulation

- 1 studio (pour remplaçant ou stagiaire)

L'ensemble sera construit sur 900 m² de surface utile environ.

Les aires extérieures comprendront 41 places de parking (dont 4 places réservées aux personnes à mobilité réduite, 12 places pour les professionnels et 23 places pour les patients)

L'estimation de l'opération bâtiment / VRD / plantations est arrêtée à 3.000.000 € T.T.C.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Approuve le projet.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer l'appel d'offres et à signer les pièces des marchés à intervenir.

5 – EQUIPEMENTS SPORTIFS – Rénovation des tribunes du stade Marcel COENE - Appel d'offres ouvert

Sur le rapport de Monsieur KORDJANI, Adjoint au Maire délégué à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie, exposant :

Qu'il est constaté une vétusté des menuiseries et des désordres sur les tribunes du stade Coëne,

Que la ville prévoit dans le cadre du budget du programme pluriannuel la rénovation des tribunes du stade Marcel Coëne,

Que le programme de travaux comprend les prestations suivantes :

- L'habillage des 2 pignons avec un bardage,
- Le remplacement des menuiseries (plus isolantes).

Le montant de l'ensemble de l'opération est estimé à 175 000 € TTC.

Il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Approuve le projet.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces des marchés à intervenir.

7- ASSOCIATION JAD'INSERT – Chantier d'insertion n°3 – Convention

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu le code des marchés publics qui autorise la prise en compte de critères relatifs à l'emploi et l'insertion dans l'attribution des marchés publics,

Vu le décret du 7 septembre 2011 qui définit les services de qualification et d'insertion professionnelle comme étant « réalisés sous la forme de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi, de formations ou d'expériences pré-qualifiantes, qualifiantes ou certifiantes, et destinés aux jeunes sans emploi, aux personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, aux personnes handicapées »,

Vu la nécessité de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle, avec la mise en œuvre de modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement (art. L5132-1 du code du travail),

Vu l'article L5132-15 du code du travail portant définition des ateliers et chantiers d'insertion,

Considérant l'arrêt du Conseil d'Etat du 23/02/2005 qui dispose que certaines prestations de services, relevant de l'article 30 du code des marchés publics, peuvent être acquises sans publicité préalable et même, éventuellement, sans mise en concurrence en raison de leur objet ou de situations répondant à des motifs d'intérêt général,

Considérant que la ville de Montataire souhaite contribuer à l'effort d'insertion de jeunes gens fortement éloignés de l'emploi, en ayant recours aux marchés de services de qualification et d'insertion professionnelle, dans le domaine de la valorisation du patrimoine bâti et du domaine public,

Considérant qu'il est apparu que la publicité et la mise en concurrence sont inutiles au regard de l'objet du marché envisagé (l'activité économique n'est que le support de la resocialisation de personnes très éloignées de l'emploi) et de ses conditions de passation,

Considérant que les chantiers d'insertion de JAD'INSERT sont les seuls à œuvrer dans le domaine visé ci-après, avec 6 personnes en contrat CUI et 1 encadrant,

Activités support :

- Travaux de peinture sur mobilier urbain et patrimoine bâti
- Barrières de ville
- Marelles dans les écoles,
- Aires de jeux
- Bancs
- Travaux de maintenance du domaine public et « assistance à la gestion urbaine de proximité » et renforcement propreté en pieds d'immeubles

Considérant que le coût de la prestation de service s'élève à 30.000 €,

Considérant que les équipements individuels des 6 personnes seront fournis par la ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

Approuve la démarche d'insertion de personnes éloignées de l'emploi.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'Association JAD'INSERT pour un montant de 30.000 € sur les activités supports énumérées dans les considérants et pendant une période s'étendant du 7 avril au 12 septembre 2014.

8 - CULTURE – LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL – Convention de partenariat – Avenant de prolongation - saison 2013/2014

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, chargé de la culture, exposant :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 01/07/2009 relative à la convention de partenariat avec la Faiencerie de 2009 à 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25/06/2012 relative à un avenant de prolongation pour 2012,

Vu la nécessité de prolonger le travail de collaboration entre le Palace et la Faïencerie,

La Ville de Montataire souhaite s'associer au travail culturel développé par la Faïencerie afin de mettre en place une politique culturelle audacieuse et favoriser l'émergence d'un élargissement du public. A ce titre, la ville de Montataire souhaite soutenir la Faïencerie.

La Faïencerie se propose de participer au développement d'une série d'initiatives culturelles concertées, visant à créer les conditions d'une action culturelle de qualité sur les territoires des communes partenaires.

L'association la Faïencerie-théâtre de Creil et la ville de Montataire se sont fixé les axes suivants de partenariat :

- le tarif réduit sera accordé aux habitants de la Ville de Montataire pour les spectacles et les séances de cinéma proposés par la Faïencerie.

- des actions de partenariat se tiendront à la Faïencerie et au Palace : spectacles « nomade » pour 3 séances et 2 spectacles avec une communication commune.

La subvention versée par la Ville de Montataire à l'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil » compense l'insuffisance de prix de vente des billets résultant des objectifs de soutien à la création et favorisant l'accès du plus grand nombre à la programmation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Approuve le contenu du partenariat avec la Faïencerie et l'avenant 2013/2014.

Autorise le maire à signer l'avenant de prolongation.

Autorise le versement d'une subvention de 50.000 €.

Les crédits seront inscrits au Budget 2014 – DSP 2.01-025/6575.

9 - SOCIAL – Fédération des centres sociaux et socioculturels de France – Adhésion

Sur le rapport de madame Marie-Paule BUZIN, Adjointe au Maire, chargée des affaires sociales, de la santé, de l'intégration par l'emploi, du droit des femmes, exposant :

La Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) a pour mission :

- d'assurer la communication auprès des pouvoirs publics, des partenaires, des responsables locaux, du grand public, sur la spécificité du projet participatif des centres sociaux, ainsi que sur la richesse et la diversité de son réseau.

- de soutenir le développement des fédérations et des centres existants et d'accompagner à la création de nouveaux centres sociaux, de nouvelles fédérations

- de former et de qualifier les acteurs du réseau, salariés et bénévoles

- de développer des stratégies politiques et un travail prospectif concernant l'avenir des centres sociaux et socioculturels

Vu l'agrément en centre social de l'espace Huberte d'Hoker délivré par la CAF de l'Oise pour les périodes suivantes :

- du 01/09/2012 au 31/08/2013
- du 01/09/2013 au 31/08/2016

Vu l'intérêt de participer au travail de réseau de la fédération,

Vu l'intérêt de bénéficier des programmes de formation pour les agents de l'Espace Huberte d'Hoker,

Vu l'avis du Conseil de Coordination et de la Commission des Affaires Sociales, de la Santé, de l'intégration par l'emploi, du droit des Femmes,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,**

Autorise le Maire à signer la demande d'adhésion à la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France

Autorise le Maire à payer la cotisation 2013.

Autorise le Maire à renouveler l'adhésion annuelle systématiquement et à payer la cotisation afférente.

Les crédits seront inscrits au budget 2014 – DSP 2.31/63/6188

10- TABLEAU DES EFFECTIFS N° 21 – Actualisation n° 2 - Nomination suite à réussite à concours – Création d'une mission temporaire de développement économique : recrutement d'un animateur de développement économique.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu la délibération n° 18 du 4 novembre 2012 relative au tableau des effectifs n°21,

Vu la délibération n° 37 du 16 décembre 2013, portant modification intermédiaire n° 1 du tableau des effectifs n°21,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'Unanimité :

ARTICLE 1 - Nomination suite à réussite à concours

Ces réussites sont l'aboutissement d'un engagement personnel important qui a permis la réussite à différents concours.

Dans le cadre de la réussite du concours d'Animateur Principal de 2^{ème} classe :

- Est supprimé un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe au sein du Service des Accueils de Loisirs maternels dans l'emploi de Responsable de service.
- Est créé un poste d'Animateur Principal de 2^{ème} classe au sein du Service des Accueils de Loisirs maternels dans l'emploi de Responsable de service.

Dans le cadre de la réussite du concours de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe :

- Est supprimé un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe au sein du Service Affaires Générales – Etat Civil - Elections dans l'emploi de Responsable de service.
- Est créé un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe au sein du Service Affaires Générales – Etat Civil - Elections dans l'emploi de Responsable de service.

ARTICLE 2 - Création d'une mission temporaire de développement économique : recrutement d'un animateur de développement économique (Application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26/01/1984)

Dans le cadre de la dynamisation du commerce de proximité qui constitue un axe majeur de notre politique économique locale, il est nécessaire de recruter, pour un accroissement temporaire d'activité, un **animateur de développement économique pour une mission de 6 mois**.

Cet emploi sera rémunéré sur le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe - 1^{er} échelon - et bénéficiera du régime indemnitaire de l'I.A.T. au taux de 10%.

Ce poste est rattaché à la Direction des services financiers et du développement économique (rattachement hiérarchique) et de la Direction des services techniques (rattachement fonctionnel).

Ses missions sont répertoriées comme suit :

- Aider les commerçants locaux à imaginer et élaborer des animations commerciales,
- Participer à l'animation du commerce de proximité en suscitant l'intérêt des commerçants à s'inscrire dans une démarche d'animation collective,
- Recenser les initiatives possibles auprès de l'ensemble des commerçants,
- Synthétiser les actions communes et particulières à développer,
- Elaborer et rédiger le projet global d'animation en coordination totale avec les services municipaux,
- Présenter le projet global en réunion de groupe de travail avec l'ensemble des partenaires.

11- AGENTS HORAIRES VACATAIRES - Fonctions et rémunération - Augmentation du nombre d'heures consacrées aux ateliers calligraphie – précision sur les missions d'animateur pour la nuit de la Saint Sylvestre.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée port ant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 32 du 11 décembre 2006 actual isant la rémunération des agents horaires vacataires sur la grille indiciaire du statut de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 47 du 6 octobre 2008 relative à l'actualisation de la rémunération de personnel vacataire,

Vu la délibération n° 22 du 10 octobre 2011 relative à l'actualisation de la rémunération de personnel vacataire,

Vu la délibération n° 17 du 1^{er} octobre 2012 relative à l'actualisation de la rémunération de personnel vacataire,

Vu la délibération n°22 du 1^{er} 30 septembre 2013 relative à l'actualisation de la rémunération de personnel vacataire,

Considérant qu'il a été créé des vacances d'animation d'ateliers afin de permettre la réalisation de projets à caractère littéraire et culturel,

Considérant le développement des ateliers calligraphie plus particulièrement en direction des enfants, et notamment le développement d'ateliers calligraphie pour les classes de CLIS, il est proposé d'augmenter le nombre d'heures qui y sont consacrées,

Considérant qu'il convient d'actualiser les missions et rémunération des animateurs qui contribuent aux animations réalisées lors de la nuit de la Saint Sylvestre,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE A L'UNANIMITE :**

Article 1^{er} : L'article 1 de la délibération n°47 du 6 octobre 2008 sus visée est complété pour modifier le nombre d'heures de vacances consacrées à l'animation d'atelier à caractère littéraire et culturel de 3 fois 2 heures par mois et par atelier à 4 fois 3 heures par mois et par atelier.

N°	Nature des fonctions	Niveau de rémunération	Nombre d'heures
1	Surveillance de la restauration scolaire	<u>Grade</u> : Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe <u>Echelon</u> : 1 ^{er} <u>IM</u> : 309	2 heures à 3 heures hebdomadaires hors périodes de vacances scolaires
2	Animation d'ateliers pédagogiques et éducatifs ne demandant pas de qualification particulière	<u>Grade</u> : Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe <u>Echelon</u> : 1 ^{er} <u>IM</u> : 309	2 heures à 4 heures hebdomadaires en fonction de l'atelier
3	Surveillance d'expositions, distribution de tracts et collages d'affiches, organisation logistique d'évènements culturels	<u>Grade</u> : Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe <u>Echelon</u> : 1 ^{er} <u>IM</u> : 309	En fonction des manifestations culturelles
4	Accompagnement de séjours scolaires organisés par la ville	<u>Grade</u> : Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe <u>Echelon</u> : 1 ^{er} <u>IM</u> : 309	En fonction des séjours
5	Pédiatre	<u>Grade</u> : Médecin hors classe <u>Echelon</u> : 3 ^{ème} <u>IM</u> : 821	En fonction des besoins de la Crèche Municipale et Multi-Accueil
6	Psychologue	<u>Grade</u> : Psychologue hors classe <u>Echelon</u> : 7 ^{ème} <u>IM</u> : 783	En fonction des besoins des Services à la Population
7	Psychologue du travail	<u>Grade</u> : Psychologue hors classe <u>Echelon</u> : 7 ^{ème} <u>IM</u> : 783	En fonction des besoins de consultation et d'intervention auprès du personnel
8	Professeur de danse	<u>Grade</u> : Attaché territorial <u>Echelon</u> : 12 ^{ème} <u>IM</u> : 658	En fonction de la programmation des activités culturelles
9	Père Noël	<u>Grade</u> : Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe <u>Echelon</u> : 1 ^{er} <u>IM</u> : 309	En fonction des manifestations de fin d'année dans les écoles
10	Animateurs Ateliers d'Arts Plastiques	<u>Grade</u> : Professeur d'Enseignement Artistique hors classe <u>Echelon</u> : 6 ^{ème} <u>IM</u> : 741	En fonction de la programmation des activités culturelles

N°	Nature des fonctions	Niveau de rémunération	Nombre d'heures
11	<p><u>Enseignement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Informatique</u> : animation des ateliers bureautiques et nouvelles technologies, pour le personnel communal et pour les Montatairiens. ▪ <u>Autres thèmes</u> : préparation aux concours, formation continue... 	<p><u>Grade</u> : Attaché Territorial <u>Echelon</u> : 12^{ème} <u>IM</u> : 658</p>	<p>En fonction des besoins de formation</p>
12	<p>Gardien remplaçant de la Résidence pour Personnes Agées « Maurice MIGNON »</p>	<p><u>Grade</u> : Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe <u>Echelon</u> : 1^{er} <u>IM</u> : 309</p>	<p>En fonction des remplacements du gardien titulaire</p>
13	<p>Accompagnement de Transport Scolaire</p>	<p><u>Grade</u> : Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe <u>Echelon</u> : 1^{er} <u>IM</u> : 309</p>	<p>En fonction des besoins du service Scolaire/ATSEM</p>
14	<p>Animation périscolaire</p>	<p><u>Grade</u> : Adjoint d'Animation de 2^{ème} Classe <u>Echelon</u> : 1^{er} <u>IM</u> : 309</p>	<p>12 heures hebdomadaires en fonction des besoins du service</p>
15	<p>Médiateur assurant une présence sociale</p>	<p><u>Grade</u> : Animateur Principal de 1^{ère} classe <u>Echelon</u> : 9^{ème} <u>IM</u> : 519</p>	<p>En fonction des interventions nécessaires</p>
16	<p>Animateur spécialement recruté pour la nuit de la Saint Sylvestre</p>	<p><u>Grade</u> : Animateur Principal de 1^{ère} classe <u>Echelon</u> : 9^{ème} <u>IM</u> : 519</p>	<p>Selon le nombre d'heures de présence.</p>
17	<p>Mission de soutien à des opérations de communication, à l'occasion d'évènements particuliers.</p>	<p><u>Grade</u> : Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe <u>Echelon</u> : 1^{er} <u>IM</u> : 309</p>	<p>30 heures mensuelles</p>
18	<p>Mission d'animation d'ateliers nécessitant une technicité particulière</p>	<p><u>Grade</u> : Attaché Territorial <u>Echelon</u> : 12^{ème} <u>IM</u> : 658</p>	<p>En fonction des besoins</p>
19	<p><u>Mission d'animation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>d'ateliers à caractère littéraire et culturel</u> exemple : atelier Calligraphie ▪ <u>d'ateliers à caractère sportif</u> exemple : atelier équilibre 	<p><u>Grade</u> : Attaché Territorial <u>Echelon</u> : 12^{ème} <u>IM</u> : 658</p>	<p><u>Ateliers à caractère littéraire et culturel</u> : 4 fois 3 heures par mois par atelier, plus des heures de préparation pour les missions.</p> <p><u>Ateliers à caractère sportif</u> : 1 atelier hebdomadaire sur une période de 6 à 8 mois.</p>

Article 2 : La rémunération est établie en divisant le traitement mensuel correspondant à l'indice de référence par 151,66 heures.

Article 3 : Cette rémunération est fixée par référence à un indice et un échelon. Par conséquent, elle évolue en cas de revalorisation du traitement de la Fonction Publique et / ou de la grille indiciaire.

Article 4: Outre la rémunération, une indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10 % des vacances brutes payées est versée mensuellement ou à la fin du contrat.

Article 5 : Ces dispositions sont applicables à compter du rendu exécutoire de l'acte. Les autres sont maintenues.

12 - PRESTATIONS SOCIALES DIRECTES – Actualisation pour l'année 2014

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions particulières applicables à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88,

Vu la circulaire interministérielle du 15 juin 1998 fixant les modalités d'attribution des prestations d'action sociale aux fonctionnaires de l'Etat relatives aux séjours d'enfants,

Vu la circulaire ministérielle du 30 décembre 2013 fixant les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, taux applicables en 2014.

Vu la délibération n° 25 du 23 mars 2009 relative à l'actualisation des prestations sociales du personnel,

Vu la délibération n°40 du 22 juin 2009 relative à la participation aux dépenses liées à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire, au centre de loisirs sans hébergement, aux ateliers artistiques, informatiques et sportifs pour les agents municipaux non résidents à Montataire,

Vu la délibération n° 26 du 29 mars 2010 relative à l'actualisation des prestations sociales du personnel,

Vu la délibération n°18 du 28 juin 2010 portant extension des prestations d'action sociale aux agents non titulaires et vacataires employés depuis plus d'un an au sein de la Ville,

Vu la délibération n° 14 du 15 novembre 2010 relative à l'actualisation des prestations d'action sociale après le vote des tarifs municipaux en juin 2010,

Vu la délibération n°7 du 28 février 2011 relative à l'actualisation des prestations d'action sociale pour l'année 2011,

Vu la délibération n° 21 du 10 octobre 2011 relative à l'actualisation des prestations d'action sociale,

Vu la délibération n°29 du 26 mars 2012 relative à l'actualisation des prestations d'action sociale,

Vu la délibération n°24 du 25 mars 2013 relative à l'actualisation des prestations d'action sociale,

Vu la délibération n° 19 du 30 septembre 2013 relative à l'actualisation des prestations d'action sociale,

Considérant que les circulaires précitées comportent des dispositions indicatives qui constituent pour la Ville de Montataire le barème de base des prestations d'action sociale au profit du personnel municipal,

Considérant qu'il convient d'actualiser la participation au titre de l'année 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE de verser au personnel communal de la ville (agents titulaires, stagiaires, agents non titulaires employés depuis un an au moins de manière régulière et constante selon, une quotité de temps définie ainsi qu'aux agents de droit privé occupant un emploi d'avenir), les prestations sociales suivantes pour leur(s) enfant(s) à charge selon le code de la sécurité sociale :

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX 2013 En Euro	INDICE MAJORE MAXI	AGE	DUREE MAXI	OBSERVATIONS
Garde d'Enfants de – 3 ans	2,93 €/ j Soit 0,42 € par heure	SANS	- 3 ans		Evolution basée sur l'évolution de l'indice des prix (IPC) hors tabac (+0.7%) Maintien de la prestation jusqu'à l'entrée en maternelle.
Colonies de vacances : enfants de – 13 ans	7,25 € / j Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation	SANS	- 13 ans	45 jours par an	En un ou plusieurs séjours Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation
Colonies de vacances : enfants de 13 à 18 ans	10,98 € / j	SANS	De 13 à 18 ans	45 jours par an	En un ou plusieurs séjours
Centre de Loisirs sans Hébergement	5,23 € / j Repas inclus Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation	SANS	- 18 ans		½ journée : 2,64€ Repas inclus Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX 2013 En Euro	INDICE MAJORE MAXI	AGE	DUREE MAXI	OBSERVATIONS
Maisons familiales de vacances ou gîtes	7,63 € / j	SANS	- 18 ans	45 jours par an	<u>Pension complète</u> locations agréées
Maisons familiales de vacances ou gîtes	7,25 € / j	SANS	- 18 ans	45 jours par an	<u>Autres formules</u> Locations agréées
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif d'au moins 5 jours (sauf linguistiques)	75,16 € (forfait annuel)	SANS	- 18 ans	21 jours	Moins de 21 jrs : 3,57 € / jour
Séjours linguistiques	7,25 € / jour	SANS	- 13 ans		
Séjours linguistiques	10,98 € / jour	SANS	De 13 à 18 ans		
Séjours en centres de vacances spécialisés (enfants handicapés)	20,69 € / jour	SANS			
Aide de secours exceptionnel - Maladie, - Décès, - Divorce...	300 euro maximum	SANS			Après étude détaillée d'une demande exposant l'évènement à l'origine de la difficulté financière et présentant des éléments financiers (ressources, charges, crédit éventuels...)

DECIDE pour les prestations municipales suivantes : restauration scolaire, accueil périscolaire, ateliers artistiques, informatiques et ateliers sportifs, de déduire cette participation du montant de la facture **pour les agents municipaux non résidents à Montataire** (agents titulaires, stagiaires et non titulaires occupant un emploi permanent) afin que le tarif qui leur soit appliqué ne soit pas supérieur au tarif maximum appliqué pour les résidents.

NATURE DES PRESTATIONS MUNICIPALES	TAUX 2013 (en euro)	INDICE MAJORE MAXI
Restauration scolaire	1,61 € / j	SANS
Accueil périscolaire	3,80 € le mercredi 0,68 € le matin 1,39 € le soir	SANS
Ateliers artistiques, culturels et informatiques (tarif trimestriel)	46,26 € / trimestre	SANS
Ateliers sportifs (tarif trimestriel)	17,12 €/ trimestre	SANS

Le budget des services prestataires sera alimenté par le budget du personnel permanent au moyen d'un titre de recettes, afin de régulariser les opérations comptables.

13 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 mars 2008, modifiée par la délibération du 23 juin 2008 et par la délibération du 1^{er} décembre 2008 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Location sonorisation et éclairage – soirée du personnel	Contrat passé avec le prestataire GLOBAL relatif à la location d'une sonorisation et de l'éclairage lors de la réception du personnel le 13/12/2013, pour un montant de 956,80 €	25/11/2013	26/11/2013
2	Convention de formation	Convention passée avec IPFAC SEMA FOR pour une action de formation « CACES Engins de chantier cat 8 » le 18/12/2013 pour un agent de voirie, pour un montant de 699,66 € TTC	25/11/2013	26/11/2013
3	Concession de terrain - renouvellement	Accord donnée à M. William BOWMAN pour le renouvellement de la concession 16 du 19/01/1962 pour une durée de 15 ans à compter du 19/01/2012	-	27/11/2013
4	Concession de terrain	Accord donné à Mme Maria DOS ANJOS SEMEDO DA LOMBA pour fonder une concession temporaire de 15 ans à compter du 25/11/2013	-	29/11/2013
5	Parking Libération – mur de soutènement	Les travaux relatifs au mur de soutènement du parking Libération sont confiés à l'entreprise QUINTANA pour un montant de 10.437,65 € TTC	29/11/2013	03/12/2013

6	Fourniture de DVD pour le service lecture publique	Afin de se doter d'un rayon DVD dans les bibliothèques, il est passé un contrat avec le prestataire COLACO pour la fourniture de DVD, pour un montant maxi de 15.000 € HT	29/11/2013	03/12/2013
7	Spectacle – « le marfand de sable »	Présentation du spectacle « Le marfand de sable » par l'association Les Zanimos le 21 décembre 2013 à 14 heures à l'espace de rencontres, pour un montant de 3.164,47 € TTC	02/12/2013	03/12/2013
8	Les Tertres – acquisition par voie de préemption	Acquisition par voie de préemption de parcelles d'une superficie de 13.219 m ² sises « Les Tertres » appartenant à la sarl Les Tertres pour un montant de 29.809,10 €, dans le cadre de la politique locale de l'habitat de la ville.	02/12/2013	03/12/2013
9	Stages sportifs – vacances de Noël 2013	Dans le cadre de la promotion du sport auprès des enfants, la ville a acheté 20 places pour le spectacle avec initiation « une journée au cirque », le 26/12/2013 à Villeneuve la Garenne, pour un montant de 615 €	05/12/2013	09/12/2013
10	Clôture en bois à l'angle des rues J.Uhry et Fabien	La fourniture et la mise en place d'une clôture en bois identique à celle du stade Kléber Sellier sont confiées à l'entreprise Hie Paysage pour un montant de 16.534,70 € TTC	05/12/2013	09/12/2013
11	Ecole J.Curie – travaux divers	Les travaux divers à effectuer au groupe scolaire J.Curie sont confiés à l'entreprise SCREG pour un montant de 11.103,50 € TTC	05/12/2013	09/12/2013
12	Exposition décors botaniques	Exposition « décors botaniques » présentée par Audrey JAMME du 6 au 31 décembre 2013 – hall du Palace – pour un montant de 700 € TTC	09/12/2013	10/12/2013
13	Convention de formation	Convention passée avec l'Union Régionale des Francas de Picardie pour une action de formation « l'accueil de l'enfant de moins de trois ans : quels enjeux éducatifs ? » concernant un agent, pour un montant de 15 € TTC	09/12/2013	10/12/2013
14	Association ULAL DTO – saison 2013/2014	Contrat passé avec l'association ULAL DTO pour la reconduction des ateliers artistiques (cirque/danse, Taï Chi Chuan, chorégraphies feldenkrais). Les conditions financières sont établies dans le contrat.	09/12/2013	10/12/2013
15	Régie DGS – modificatif n° 5	Pour des raisons de fonctionnement, le montant de l'avance autorisé est porté à 2.000 € et la liste des dépenses modifiée.	09/12/2013	10/12/2013
16	Maintenance des logiciels Cadamap et urbamap	Contrat passé avec I2G pour la maintenance et l'assistance des logiciels Cadamap et Urbamap pour un montant annuel de 2.176,16 € HT	09/12/2013	10/12/2013
17	Gestion de la Taxe Locale sur la publicité extérieure	Convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure passée avec la société SAS pour un montant correspondant à 12 % HT du montant total des émissions de titres de recette (plafonné à 8.000 € HT)	09/12/2013	10/12/2013
18	Ravalement des murs – esplanade des Martinets	Le ravalement des murs de soutènement situés derrière l'espace social Huberte d'Hoker – esplanade des Martinets – est confié à l'entreprise BTB pour un montant de 19.925,66 € TTC	09/12/2013	10/12/2013
19	Abri buvette – terrain de sport K. Sellier	La fabrication et la mise en place d'une charpente et couverture pour l'abri buvette du terrain de sport sont confiées à l'entreprise BTB pour un montant de 10.734,82 € TTC	09/12/2013	10/12/2013

20	Cavée des aiguillons – reprise de la falaise	La reprise de la falaise – cavée des aiguillons – est confiée à l'entreprise FUDALI pour un montant de 18.657,60 € TTC	09/12/2013	10/12/2013
21	Eclairage entrées immeuble – impasse de l'Argillère	Le contrat concernant l'éclairage des entrées d'immeuble au 1,5, 7 et 9 impasse de l'argillère est confié à l'entreprise SEG du Val d'Oise pour un montant de 5.054,30 € TTC	09/12/2013	10/12/2013
22	Démolition et désamiantage d'un séchoir	La démolition et le désamiantage d'un séchoir situé à l'angle des rues Colonel Fabien et M. Vayer sont confiées à l'entreprise SCREG pour un montant de 14.425,91 € TTC	09/12/2013	10/12/2013
23	Création d'un arrêt de bus avenue Colonel Fabien	La création d'un arrêt de bus, avenue du Colonel Fabien, est confiée à l'entreprise SCREG pour un montant de 9.386,61 € TTC	09/12/2013	10/12/2013
24	Installation feu tricolore avenue de la Libération	L'installation d'un feu tricolore avenue de la Libération - Clos de l'Orme – est confiée à l'entreprise EIFPAGE ENERGIE pour un montant de 9.065,86 € TTC	09/12/2013	10/12/2013
25	Renouvellement concession de terrain	Accord donné à Mme VIERA pour renouveler d'une durée de 15 ans à compter du 11/06/2012 la concession 31 délivrée le 6/06/1967	-	11/12/2013
26	Renouvellement concession de terrain	Accord donné à Mme Christiane JACOB pour renouveler d'une durée de 15 ans à compter du 26/12/2013, la concession 137 délivrée le 26/12/1983	-	12/12/2013
27	Séjour pour les retraités – procédure déclarée infructueuse	La procédure est déclarée infructueuse car la teneur des offres reçues n'a pas permis de retenir une offre correspondant pleinement aux attentes définies dans le cahier des charges, notamment en matière de prix et d'accessibilité.	12/12/2013	16/12/2013
28	Projet Cie BAM – subvention du conseil régional	Convention entre la ville et le conseil régional pour la mise en place du projet « Cie BAM spectacle Identité dans le cadre de l'aide à la circulation des projets artistiques. Une subvention de 2.800 € est attribuée.	12/12/2013	16/12/2013
29	Concert pédagogique	Dans le cadre d'un partenariat ville – AMEM et collège A.France, des interventions de découverte des instruments sont proposées par l'AMEM dans les classes de 6 ^{ème} du collège. A l'issue, un concert pédagogique sera assuré par les professeurs de l'AMEM et d'autres intervenants. Le montant de la prestation est de 2.000 € TTC	12/12/2013	16/12/2013
30	Conférence sur les temps de vie de l'enfant	Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, une conférence sur les temps de vie de l'enfant est organisée par différents acteurs parents enseignants responsables associatifs et élus, le 17/12/2013. Intervention de Mme LECONTE enseignante-chercheuse en chronobiologie pour un montant de 400 € TTC	12/12/2013	16/12/2013
31	Abrogation régie de recettes DST	La régie de recettes établie pour l'encaissement des frais de reproduction de documents administratifs est abrogée.	12/12/2013	16/12/2013
32	Soirée du personnel - photographe	Contrat passé avec Keith Flament photographie pour un reportage photographique lors de la réception du personnel le 13 décembre pour un montant de 1.500 € TTC	12/12/2013	16/12/2013